

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 15 mai 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de mai 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, mairesse suppléante	Lac-Drolet
Julie Morin (arrivée à 20 h 10)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et Yves Gilbert, président de la commission scolaire des Hauts-Cantons, sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, est absente.

## 1.0

### QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

Suite au décès de l'ex-maire de la Ville de Lac-Mégantic, monsieur Jean-Guy Cloutier, une minute de silence est observée par les maires. Je mentionne aux maires qu'un don, tel que prévu à la Politique de la MRC, sera versé à l'organisme identifié par la famille.

## 2.0

### ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer les points 9.5 et 10.2.

Le point 8.0 sera traité après le point 14.5.

Il est aussi demandé d'ajouter au point 20.0 Varia, les points suivants :

- Demande de commandite
- Rencontre MTQ
- Déjeuner-causerie avec François Bonnardel
- Décès de monsieur Jean-Guy Cloutier

## **2019-100**

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 PRÉSENTATION – COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS
- 9.0 **AMÉNAGEMENT**
  - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
  - 9.2 NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
  - 9.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
  - 9.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION D'APPUI ET DE CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
  - 9.5 CONFORMITÉ DU PROJET D'EXCLUSION DES LOTS 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 ET 5 687 280, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
- 10.0 **ENVIRONNEMENT**

- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
- 10.2 DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE CESSATION DU BARRAGE DU LAC-AUX-ARAIGNÉES DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC
  
- 11.0 **TRANSPORT**
  - 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
  
- 12.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
  - 12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
  - 12.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.3 RAPPEL - DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
  
- 13.0 **SERVICE D'ÉVALUATION**
  - 13.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
  - 13.2 RAPPORT – DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION
  - 13.3 VISITEURS
  
- 14.0 **DÉVELOPPEMENT (SDEG)**
  - 14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
  - 14.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
  - 14.3 ENGAGEMENT – ANIMATEUR D'OTJ
  - 14.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
  - 14.5 NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
  
- 15.0 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**
  - 15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
  
- 16.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**

- 16.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
- 16.2 UTILISATION DES SOMMES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS
- 16.3 RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ

#### 17.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 17.1 COMPTES À PAYER
- 17.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'AVRIL 2019
- 17.3 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2019
- 17.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE
- 17.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE
- 17.6 ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DE PLAINTES – PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 17.7 ENGAGEMENT DES SOMMES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2019-2020
- 17.8 PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 17.9 RESSOURCES HUMAINES

#### 18.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité voie de contournement
- Comité 2025

#### 19.0 **PROJET ÉOLIEN**

- 19.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
- 19.2 NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDG

20.0 **VARIA**

- Demande de commandite
- Rencontre MTQ
- Déjeuner-causerie avec François Bonnardel
- Décès de monsieur Jean-Guy Cloutier

21.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**22.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 3.0

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## 4.0

---

**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER****SUIVI DES RÉUNIONS**➤ **Comité Internet haute vitesse**

- Entente de confidentialité et lettre d'appui adressée à Cogeco afin d'aller de l'avant dans les discussions concernant la construction et l'expansion d'un réseau de fibre optique à haute vitesse.

➤ **MSP**

- Ne peuvent donner suite à notre demande, résolution no. 2018-225, concernant la révision de la règle pour les risques moyens et élevés nécessitant un plan particulier d'intervention, puisque les Orientations du MSP en matière de sécurité incendie mentionnent que des plans d'interventions doivent être réalisés pour les risques plus élevés.

**SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**➤ **Salon Agri-Relève**

- la MRC du Granit est à l'honneur dans le cadre du Salon agri-relève. Mme Marielle Fecteau, préfet, a prononcé le mot d'ouverture, 3 producteurs de la relève sont présents pour partager leur expérience et de nombreux exposants sont sur place pour faire connaître leurs services. Un salon convivial, revu et amélioré, un réel honneur d'être la MRC "vedette".

➤ **L'attractivité territoriale**

- A été au cœur des discussions au Sommet Vision attractivité Cantons-de-l'Est / Estrie pour plusieurs représentants d'organismes de la MRC du Granit.

➤ **Récupération du verre**

- Éco Entreprise Québec a permis à Récupération Frontenac, la compagnie où est envoyé le contenu des bacs de récupération des citoyens de la MRC, de tester un procédé permettant la récupération du verre grâce à l'amélioration de leurs équipements de tri.

➤ **La culture du Granit se dévoile**

- Dévoilement de la programmation culturelle 2019-2020 le 11 avril.

➤ **La SDEG s'offre une vitrine web**

- Mise en ligne du site web moderne et convivial, le [www.sdeg.ca](http://www.sdeg.ca). Les travaux ont été réalisés en collaboration avec Quatorze Communications et Numéra, Claude Grenier, pour plusieurs des photographies.

- **Carte interactive – Milieux humides et hydriques**
  - Diffusé sur le site web [www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca) afin de permettre à la population de consulter plus aisément la présence des éléments hydriques sur le territoire, de prendre conscience de leur présence et de faciliter les échanges entre les citoyens et les intervenants municipaux.
- **Festival cinéma du monde sur la route de Mégantic**
  - Lancement des festivités de la 1re édition du Festival Cinéma du monde sur la route de Mégantic le 2 mai à 18 h au Cinéma Mégantic. Portez vos plus beaux habits pour le tapis rouge, vous pourriez vous retrouver sous les flashes du photographe Claude Grenier.

## COURRIER

- **Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)**
  - Un lancement aura lieu le 9 avril 2019 au restaurant Le chalet de la Baie-des-sables à compter de 14 h pour souligner le 35e mais aussi pour annoncer les activités qui auront lieu tout au long de l'année.
- **Cercle des Fermières de Ste-Cécile-de-Whitton**
  - Demande d'aide financière au "Fonds de développement culturel" afin de transmettre et de conserver le savoir-faire du tissage sur métier à tisser.
- **Commissions des arts de la culture et du patrimoine Lac-Mégantic**
  - Invitation à tous les artistes et artisans de la région de Mégantic à inscrire leurs œuvres pour un projet d'exposition de groupe pour une 26<sup>e</sup> saison, du 12 septembre au 20 novembre 2019.
- **Commission de protection du territoire agricole**
  - Remise accordée dans le dossier 419082 – 9047-7480, municipalité de Lac-Drolet, Québec Inc.. La rencontre publique est fixée de façon péremptoire au 26 juin 2019 à 13h30, au 25 boul. La Fayette Nord, Longueuil.
  - Tenue d'une rencontre publique dans le dossier no. 419082 et 385004, municipalité de Lac-Drolet, le 26 juin 2019, à 13h 30, au 25 boulevard La Fayette, 3<sup>e</sup> étage à Longueuil.
- **Conseil Sport Loisir de l'Estrie**
  - Dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP), les organisations sont invitées à inscrire, avec photos (logo, affiches ou photos de l'événement) sur la plateforme Web [www.jnsap.ca](http://www.jnsap.ca), des activités favorisant la pratique d'activités physiques réalisées entre le 2 et le 12 mai prochains.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
  - L'aide aux besoins liés à la légalisation du cannabis devra être affectée aux dépenses en lien avec cette légalisation et le Ministère invitera la MRC à lui confirmer l'utilisation de la totalité de l'aide (52 387 \$) versée au début de l'année 2021.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
  - Accuse réception de notre résolution concernant l'utilisation des sacs compostables dans les sites de compostage. Vont transmettre nos préoccupations à Recyc-Québec en leur proposant de rencontrer des représentants de la MRC pour y répondre.
- **Ministère de la Famille**
  - Report des rencontres d'analyse du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance. Ces analyses auront lieu vers la fin du printemps. Un conseiller du ministère vous contactera pour planifier cette prochaine rencontre.
- **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**
  - Lettre d'appui au projet de stations de lavage touchant les lacs Mégantic, Drolet et aux Araignées. Le ministère est fier d'appuyer l'initiative des 5 municipalités de Lac-Mégantic, Frontenac, Marston, Piopolis et Lac-Drolet dans l'instauration de stations de lavage obligatoire pour les embarcations

nautiques dans un but de prévenir l'introduction des espèces aquatiques envahissantes

➤ **Ministre des Transports, région Estrie**

- Informe du prochain versement de 86 572 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, premier versement pour l'année 2019.

➤ **MRC des Appalaches**

- *Règlement no. 189 amendant le schéma d'aménagement révisé no.75 et ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.*

➤ **MRC de Beauce-Sartigan**

- *Règlement no. 2004-71-35 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de St-René.*

➤ **MRC du Haut-Saint-François**

- Règlement de contrôle intérimaire no. 469-18 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) révisé.

➤ **MRC de la Matpédia**

- Résolution no. CM 2019-064 pour donner son appui à notre résolution no. 2019-60 concernant notre demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de reconsidérer les restrictions liées à l'utilisation des sacs compostables dans les lieux de compostage de catégories 1 et 2.

➤ **Municipalité de Lambton**

- Projet de règlement no. 19-484 modifiant le règlement de zonage no. 09-345 afin de modifier certaines dispositions avec les roulottes.
- Projet de règlement no. 19-485 modifiant le règlement de zonage no. 09-345 afin de changer le zonage de certains lots et de les inclure dans la zone REC2-1.
- Projet de règlement no. 19-486 modifiant le Plan d'urbanisme no. 08-338 afin de changer l'affectation de certains lots pour l'Affectation récréation type 2.
- Résolution no. 19-04-116 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.
- Projet de règlement no. 19-487 modifiant le règlement de zonage no. 09-345 afin de créer une nouvelle zone résidentielle et rurale, de modifier certaines normes concernant les bâtiments accessoires et la garde des animaux de ferme.

➤ **Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn**

- Résolution no. 2019-03-066 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Stornoway**

- Résolution no. 2019-04-91 : nomme l'inspecteur en bâtiment et en environnement et nomme l'inspecteur municipal en voirie, personnes désignées au niveau local pour appliquer les fonctions qui nous ont été confiées en vertu de l'entente intervenue entre la MRC et la Municipalité de Stornoway concernant la gestion des cours d'eau
- Résolution no. 2019-04-088 ; s'oppose à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec et exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

➤ **Municipalité de Val-Brillant**

- Résolution no. 91-04-2019 pour donner son appui à notre résolution no. 2019-60 concernant notre demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de reconsidérer les restrictions liées à l'utilisation des sacs compostables dans les lieux de compostage de catégories 1 et 2.

- **Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**
  - Résolution no 2019-03-1989 demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'adopter la modification au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (REP) en y ajoutant les appareils frigorifiques domestiques. Invitation à adopter notre propre résolution.
- **Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM)**
  - Communiqué de presse résumant la première rencontre annuelle de la RICEMM ayant pour thème l'application du règlement de contrôle de la pollution lumineuse.
- **Sentier des Écossais**
  - Lancement de la programmation des activités : composé des municipalités de Milan, Stornoway, Scostown, Hampden et Lingwick, le comité du sentier des Écossais est fier d'annoncer la programmation des commémorations marquant le 125<sup>e</sup> du décès de Donald Morrison.
- **Sûreté du Québec**
  - Feuillet concernant la nouvelle loi pour les sièges d'autos pour enfant entrant en vigueur le 18 avril 2019.
- **Tribunal administratif du Québec**
  - Transmission d'une décision dans le dossier no. 411857 municipalité de Lambton. Le tribunal rejette la requête introductive de recours et confirme la décision du 19 mars 2018 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.
- **Ville de Lac-Mégantic**
  - Résolution no. 19-67 et copie de la lettre envoyée au ministre de l'Environnement au sujet de la demande de cessation afin que son ministère fasse l'acquisition de la propriété du Barrage du Lac-aux-Araignées et qu'il prenne à sa charge les travaux de réfection pour le rendre conforme à ses propres normes.

## REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2019

**2019-101**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

7.0

---

BONS COUPS

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, félicite madame le préfet et ses collaborateurs pour la proposition déposée au MTQ pour le dépôt du projet novateur de réfection en lien avec la sécurité routière de la route 108.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, souligne le souper reconnaissance aux bénévoles le 28 avril dernier auquel quelque 70 personnes ont participé.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, souligne une levée de fonds pour la Maison culturelle Laurier-Gauthier à laquelle quelque 60 personnes ont participé.

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, mentionne qu'hier avait lieu une rencontre avec le directeur incendie de la Ville de Lac-Mégantic pour répondre aux questions des citoyens, laquelle a été grandement appréciée.

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, souligne qu'une conférence de presse a eu lieu la semaine dernière pour annoncer, entre autres, une subvention de 140 000 \$ aux Sentiers frontaliers pour l'entretien des sentiers.

9.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

9.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

9.2

---

NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

**2019-102**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) prévoit, à l'article 148.1 que tout organisme dont le territoire comprend de la zone agricole a un comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE l'article de 148.3 de la LAU prévoit qu'au moins la moitié des membres du comité doivent être choisis parmi des producteurs agricoles, au sens de la Loi sur les producteurs agricoles;

ATTENDU QUE le C.C.A. de la MRC contient actuellement 4 représentants du conseil des maires alors que nous retrouvons 3 producteurs;

ATTENDU QUE la MRC doit nommer un représentant des producteurs supplémentaire;

ATTENDU QUE la MRC a contacté les représentants de l'Union des producteurs agricoles afin de se faire recommander un candidat;

ATTENDU QUE les représentants de l'Union des producteurs agricoles ont proposé M. Pierrot Jolin, producteur agricole de Stornoway, comme représentant pour le C.C.A.;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la candidature de M. Pierrot Jolin comme représentant des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.3

---

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Madame le préfet fait le suivi de la dernière rencontre du comité de suivi PDZA. Monsieur Denis Lalumière mentionne que lors du conseil d'administration de la SDEG il a été mentionné du potentiel à développer le grain biologique et qu'il a été recommandé de transférer ce sujet au comité de suivi PDZA. Il est convenu d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

### 9.4

---

#### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION D'APPUI ET DE CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

#### **2019-103**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION DE CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 688 735, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire exclure de la zone agricole une partie du lot 5 688 735;

ATTENDU QUE la superficie proposée était de 5 756,83 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le conseil des maires a approuvé et appuyé cette demande par sa résolution no 2019-58;

ATTENDU QUE le projet vise finalement une superficie de 1,2073 hectares;

ATTENDU QUE le lot appartient à la compagnie Meubles Rousseau inc.;

ATTENDU QUE le projet permettra la mise en place d'entrepôts;

ATTENDU QUE le lot est en partie situé à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité et qu'il est utilisé à des fins commerciales et forestières;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la nouvelle demande d'exclusion d'une partie du lot 5 688 735, municipalité de Lambton, en raison de son faible impact pour l'agriculture et sa conformité envers le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

CONFORMITÉ DU PROJET D'EXCLUSION DES LOTS 5 689 670, 5 963 348, 5 687 274, 5 687 275 ET 5 687 280, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Ce point est retiré.

10.0 ENVIRONNEMENT
--------------------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Un comité consultatif environnement est prévu la semaine prochaine. Monsieur Denis Lalumière, demande aux maires leurs impressions suite à la soirée d'informations sur les plans milieux humides et hydriques tenue le 1<sup>er</sup> mai dernier.

10.2

DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE CESSATION DU BARRAGE DU LAC-AUX-ARAIGNÉES DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Ce point est retiré.

11.0 TRANSPORT
----------------

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

12.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------------------------------------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 12.2

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 12.3

---

RAPPEL - DÉJEUNER POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Madame le préfet rappelle aux maires la tenue du déjeuner de la SQ pour la fondation québécoise du cancer qui aura lieu le lundi 27 mai prochain au Café bistro la Brûlerie à compter de 6 h 30.

13.0 SERVICE D'ÉVALUATION
---------------------------

## 13.1

---

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois d'avril, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

## 13.2

---

RAPPORT – DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport faisant état du nombre de demandes de révision du rôle d'évaluation reçues, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

Madame le préfet demande aux maires leur appréciation de la présentation par M. Jean-Pierre Cadrin le 1<sup>er</sup> mai dernier.

## 13.3

---

VISITEURS**2019-104****ENGAGEMENT – VISITEURS**

ATTENDU l'embauche de 3 visiteurs au service de l'évaluation, en mars 2019, pour compléter l'équipe;

ATTENDU le départ de monsieur Frédéric Fortin à titre de visiteur pour le service de l'évaluation à la fin du mois d'avril;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour procéder à l'engagement d'un 4<sup>e</sup> visiteur.

QUE les candidatures soient sélectionnées à même les curriculum vitae reçus dans le cadre de l'engagement des visiteurs de mars dernier.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à un appel de candidatures dans

le cas où les curriculums reçus s'avèrent inadéquats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)
---------------------------

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 8 mai dernier.

Monsieur Denis Lalumière rappelle que l'AGA s'est tenue à la fin du mois d'avril et que des commentaires permettant d'améliorer le déroulement sont les bienvenus. Les documents remis lors de l'AGA, sont remis ce soir aux maires qui étaient absents.

14.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Madame France Bisson informe les maires que le comité de pilotage se rencontrera le 27 mai prochain pour la conclusion de la planification stratégique loisirs. Elle ajoute que des modifications seront apportées au niveau de la représentativité au Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) suite à une nouvelle gouvernance. Elle termine en mentionnant qu'il sera question dans les prochains mois d'une proposition en lien avec une subvention par le CSLE pour l'embauche d'une 2<sup>e</sup> ressource loisirs au Granit.

14.3

ENGAGEMENT – ANIMATEUR D'OTJ

**2019-105**

**ENGAGEMENT – ANIMATEUR D'OTJ**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'engagement de monsieur Jean-Philippe Lachance à titre d'animateur d'OTJ pour travailler dans les services d'animation estivale du territoire de la MRC du Granit pour la saison estivale 2019.

QUE son salaire soit celui de la Classe C de l'échelle salariale en tant que saisonnier.

QUE les montants reliés à son engagement soient pris à même les sommes prévues au budget du loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.5

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG****2019-106****NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme monsieur Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston, pour siéger au conseil d'administration de la SDEG en remplacement de monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, et ce, pour le secteur Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MADAME JULIE MORIN SE JOINT À LA RENCONTRE**

8.0

---

**PRÉSENTATION – COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS**

Monsieur Yves Gilbert vient présenter aux maires le Plan d'engagement envers la réussite de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et des objectifs que cette dernière poursuit.

15.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

15.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ**

La rencontre prévue le 10 mai dernier a été reportée.

16.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

16.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE**

J'explique qu'une rencontre du comité a eu lieu la semaine dernière à laquelle BC2 tactique est venu déposer l'analyse. J'ajoute qu'une autre rencontre du comité aura lieu afin de revoir quelle stratégie adopter afin d'en faire la présentation lors d'une prochaine séance du conseil des maires. Je termine en ajoutant que l'objectif est toujours de procéder à un dépôt de projet à l'automne prochain. Les maires discutent et questionnent les étapes à venir.

16.2

---

**UTILISATION DES SOMMES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

Il est convenu qu'un tableau soit envoyé aux municipalités démontrant quelles sommes leur sont attribuées au niveau de la compensation financière pour la

légalisation du cannabis. Il est demandé que la MRC valide l'intérêt des municipalités à procéder à un achat regroupé pour de l'affichage standard et de base. La MRC verra à obtenir un prix pour un achat regroupé d'autocollant de la feuille de cannabis uniformisée choisie. Une question est posée en lien avec le règlement sur le cannabis que la majorité des municipalités ont adopté à savoir si ce dernier sera revu suite aux modifications de l'application de la loi par le gouvernement provincial. Il est entendu qu'il en sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité de sécurité publique.

## **2019-107**

### **UTILISATION DES SOMMES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a versé aux Municipalités du Québec, via leur MRC, en mars 2019, des sommes pour faire face à la légalisation du cannabis;

ATTENDU QUE les sommes versées par le MAMH ont été calculées sur la base de 1,199 \$ pour 2019 et 1,20 \$ pour 2020 par habitant, représentant un montant total de 52 387 \$ pour la MRC du Granit;

ATTENDU QUE les sommes devront servir entre autres à la formation, à la réglementation et à l'analyse pour l'installation des succursales de la Société québécoise du cannabis;

ATTENDU QUE les sommes qui ne seront pas utilisées d'ici le 31 décembre 2020 devront être retournées au ministère;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit s'est penché sur le meilleur moyen de gérer les sommes;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit suggère que, sous remise de pièces justificatives de la part des municipalités, la MRC rembourse ces dernières, ne dépassant pas le montant maximal de leur compensation;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande que les sommes non utilisées par les municipalités au 30 septembre 2020, soient utilisées par la MRC du Granit, et ce, afin d'éviter de les retourner au ministère;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande qu'un modèle de feuille de cannabis soit choisi par la MRC et envoyé aux municipalités du territoire de manière à uniformiser l'affichage;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit consent à ce que les sommes de la compensation financière soient réservées aux municipalités selon la base du calcul du ministère, soit de 1,199 \$ pour 2019 et 1,20 \$ pour 2020 par habitant.

QUE le conseil des maires consent à ce que la MRC du Granit rembourse les municipalités, ne dépassant pas le montant maximal de leur compensation, suite à la remise de pièces justificatives par les municipalités.

QUE le conseil des maires demande à la MRC du Granit de fournir aux municipalités du territoire, une image de feuille de cannabis, laquelle servira à l'affichage, et ce, de manière à uniformiser son visuel.

QUE les sommes versées aux municipalités soient prises à même la compensation financière reçue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la légalisation du cannabis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3

---

**RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ**

Madame le préfet explique qu'un projet avait été déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour marquer la réserve internationale du ciel étoilé dans les 3 territoires (Granit, Haut-St-François et ville de Sherbrooke). Elle ajoute que ce qui avait été identifié comme idée est la mise en place d'une œuvre d'art, soit une à Sherbrooke au carrefour de l'autoroute 610 et une au Granit au carrefour giratoire de Nantes. Suite à l'acceptation du projet par la Municipalité de Nantes, une validation auprès du MTQ a été faite à savoir si la MRC peut en prendre la responsabilité et signer l'entente à intervenir avec le ministère.

**2019-108****SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC – ASSURANCES ET ENTRETIEN DE L'ŒUVRE D'ART  
POUR LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ**

ATTENDU QU'un dépôt de projet par la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic au Fonds d'appui au rayonnement des régions a permis le financement pour 2 œuvres d'art en lien avec la réserve internationale du ciel étoilé, soit une sur le territoire du Granit et l'autre entre Sherbrooke et la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a accepté, en 2018 par sa *résolution 18-09-179 Intégration d'une œuvre d'art au Carrefour giratoire de Nantes*, le projet d'exposition d'un œuvre d'art dans le centre du carrefour giratoire situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le carrefour giratoire appartient au MTQ mais que la propriété de l'œuvre d'art ne relève pas de ce dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes ou la MRC du Granit ont toutes deux la possibilité d'être propriétaires;

ATTENDU QUE les assurances et l'entretien de l'œuvre d'art doivent être pris en charge et qu'une entente à cet effet doit être signée avec le ministère des Transports du Québec, à qui le carrefour giratoire appartient;

ATTENDU QUE le rayonnement de l'œuvre d'art, de par son emplacement et sa référence, a une portée régionale;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec en ce qui a trait au projet d'une œuvre d'art rappelant la réserve internationale du ciel étoilé, laquelle sera exposée au carrefour giratoire, dans la municipalité de Nantes.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit assume la responsabilité des frais d'assurance et d'entretien de l'œuvre d'art.

QUE les sommes soient prises à même les sommes disponibles au budget Fonds de développement des territoires - projets spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-109****NOMINATION D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DU JURY – CHOIX DE L'ŒUVRE D'ART POUR LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme madame Marielle Fecteau, préfet, pour faire partie du comité du jury pour le choix de l'œuvre d'art rappelant la réserve internationale du ciel étoilé, laquelle sera exposée au carrefour giratoire, dans la municipalité de Nantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

17.1
------

COMPTES À PAYER
-----------------

Je rappelle aux maires la question du mois dernier en lien avec le montant des DAS. J'explique que généralement les comptes d'un mois affichent 2 versements de DAS alors que pour le mois de mars il y en avait 3 considérant le nombre de semaines dans le mois.

**2019-110****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Avril 2019	268 349,60 \$
-------------------	------------	---------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2
------

RÉMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019
---

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'avril 2019. Aucune question n'est posée en lien avec un élément.

17.3
------

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2019
---

Les maires ont reçu la liste de l'état des activités financières pour la période de janvier à mars 2019. Aucune question n'est posée.

17.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

**2019-111**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Le maire, monsieur Claude Roy, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE » sera adopté à une séance subséquente.

17.5

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

**2019-112**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Pierre Brosseau, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-10 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

17.6

ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DE PLAINTES – PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

**2019-113**

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DE PLAINTES – PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, une Municipalité Régionale de Comté doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES soit adoptée telle que déposée.

QU'une copie de ladite Procédure soit accessible en tout temps sur le site Internet de la MRC, et ce, dès le 25 mai 2019, tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.7

ENGAGEMENT DES SOMMES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2019-2020

**2019-114**

**ENGAGEMENT DES SOMMES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2019-2020**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, un montant minimal de 754 821 \$, et ce, pour les années 2015-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer avec la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2019-2020, une entente de service en lien avec la gestion des sommes reçues du Fonds de développement des territoires en ce qui a trait au développement économique et local;

ATTENDU QUE la MRC devrait recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'année 2019-2020, un montant de 885 275 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2019-2020, une somme de 200 000 \$ tirée du Fonds de développement des territoires pour la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la MRC du Granit, notamment quant aux secteurs d'activités touristiques, culturelles, agroalimentaires, commerciales et industrielles.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2019-2020, une somme de 180 000 \$ tirée du Fonds de développement des territoires pour des projets structurants.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante d'une partie des sommes tirée du Fonds de développement des territoires, et ce pour l'année 2019-2020, soit :

- 144 000 \$ au fonctionnement du développement économique;
- 78 585 \$ au fonctionnement du développement local;
- 88 550 \$ au fonctionnement de l'aménagement;
- 194 140 \$ au développement régional - région 05 et autres.

QUE le versement de ces argents soit conditionnel à la réception de l'enveloppe budgétaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société de développement économique du Granit (SDEG).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.8

PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les maires ont reçu, par courriel, un tableau montrant les argents distribués sur notre territoire, pour l'année 2018-2019, dans le cadre des programmes de subvention d'amélioration de l'habitat, soit RénoRégion et Adaptation de domicile. Madame le préfet ajoute qu'il y a eu 40 000 \$ de plus de distribués en subvention qu'à l'habitude. Aucune question n'est posée.

17.9

RESSOURCES HUMAINES**2019-115****OUVERTURE D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires approuve l'ouverture d'un poste de responsable de l'évaluation et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-116****ENGAGEMENT D'UNE FIRME – DOTATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires mandate la directrice générale pour accepter l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton – Ressources humaines pour procéder à l'affichage du poste et au recrutement d'un responsable de l'évaluation et de l'environnement.

QUE les montants afférents à l'offre de service soient pris à même les sommes disponibles au budget de l'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

**COGESAF :**

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre. Il ajoute que le 22 mai prochain se tiendra une rencontre annuelle des organismes des bassins versants.

**COBARIC :**

Une rencontre est prévue demain soir.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Il n'y a aucun développement.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Il n'y a aucun développement.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Madame le préfet fait un résumé du lac à l'épaule qui s'est tenu il y a 2 semaines pour établir les priorités de la prochaine année.

**Ressourcerie du Granit :**

Il n'y a aucun développement.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Il n'y a aucun développement.

**Comité voie de contournement**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, fait un résumé de quelques développements en lien avec la voie de contournement ferroviaire.

**Comité 2025**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, informe les maires de la campagne promotionnelle pour attirer les gens de l'extérieur dans la région, laquelle sera lancée à la fin juin.

19.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

## 19.1

**PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

J'informe les maires que le mois d'avril a affiché un rendement de 25,9 % supérieur et des dépenses de 2,8 % supérieures à ce qui avait été budgété. Pertes de givres très faibles. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 28,1 % au-dessus du budget.

J'informe les maires que le 19 juin prochain aura lieu l'AGA d'EDG inc. avant la séance du conseil des maires.

## 19.2

**NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDG****2019-117****NOMINATION D'UN MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉNERGIE DU GRANIT INC.**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, soit nommé en remplacement de monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, pour siéger au conseil d'administration d'Énergie du Granit inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0	VARIA
------	-------

**Demande de commandite**

J'informe les maires que le comité administratif a octroyé un montant de 750 \$ au 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison du Granit via le budget commandite.

## **Rencontre MTQ**

Madame le préfet explique qu'hier avait lieu une rencontre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) à laquelle il a été discuté des travaux prévus en 2019 et 2020. Elle ajoute que pendant cette rencontre, un document a été remis par la MRC demandant au MTQ de procéder à la réfection de la route 108 de manière à la rendre sécuritaire au niveau des dénivellations et de l'accotement. Des discussions ont lieu au niveau des contrats pour l'entretien des chemins pendant la saison hivernale.

## **Déjeuner-causerie avec François Bonnardel**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, rappelle aux maires l'invitation envoyée par la chambre de commerce Mégantic dans le cadre d'un déjeuner-causerie avec François Bonnardel, ministre des Transports, le jeudi 23 mai de 7 h 30 à 9 h au CSM.

## **Décès de monsieur Jean-Guy Cloutier**

### **2019-118**

#### **SINCÈRES CONDOLÉANCES – DÉCÈS DE M. JEAN-GUY CLOUTIER**

CONSIDÉRANT le décès, le 13 mai dernier, de monsieur Jean-Guy Cloutier, ex-maire de la Ville de Lac-Mégantic à deux reprises, soit de 1985 à 1989 et de 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT QU'une minute de silence a été observée lors de la séance du conseil des maires de la MRC du Granit du 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT son attachement pour la région et son respect d'autrui;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cloutier aura contribué au développement local et régional autant lors de sa carrière politique que dans sa vie professionnelle et personnelle;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE tous les membres du conseil des maires et le personnel de la MRC du Granit s'unissent pour offrir à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Aucune question n'est posée.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

### **2019-119**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 15 mai 2019 soit levée, il est 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 15 mai 2019, et ce pour les résolutions 2019-104, 2019-105, 2019-107, 2019-108, 2019-110, 2019-114 et 2019-116.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale